

Annexe G

Perte d'endiguement dans l'installation de stockage de résidus (ISR)

1.1 PERTE DE CONFINEMENT DANS L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE RÉSIDUS (ISR)

Le rapport d'EIE ne tient pas compte des effets environnementaux d'une défaillance importante des remblais de l'ISR même si l'EIE a déterminé qu'il ne s'agit pas d'un scénario d'accident ou de dysfonctionnement plausible.

RÉPONSE DE SISSON MINES

Le rapport d'EIE (Section 8.17.2.1.1) ne tient pas compte d'une défaillance des remblais de l'ISR comme étant un scénario d'accident ou de dysfonctionnement plausible puisque, pour les motifs détaillés dans cette section du rapport d'EIE, il est très improbable qu'un tel événement se produise. Néanmoins, la préoccupation a tout de même été exprimée par le gouvernement et par le public, et des renseignements supplémentaires sont fournis ci-dessous à titre de réponses aux cinq principales questions :

- Comment les remblais de l'ISR pourraient-ils défaillir?
- Quelle est la probabilité d'une défaillance des remblais de l'ISR?
- Quels seraient les effets d'une défaillance des remblais de l'ISR sur l'environnement et leur importance?
- Quelles mesures d'atténuation seront employées pour éviter une défaillance des remblais de l'ISR?
- Quelles procédures d'intervention d'urgence seront mises en œuvre dans l'éventualité peu probable d'une défaillance des remblais de l'ISR?

Comment les remblais de l'ISR pourraient-ils défaillir?

L'importance de la modélisation

Selon l'expérience à l'échelle mondiale de Knight Piésold relativement à la conception et au rendement de l'ISR, il y a très peu d'antécédents en matière de modélisation de rupture du barrage pour les remblais de stockage de résidus. Ce type de modélisation est actuellement réalisé par un petit nombre de spécialistes en Amérique du Nord, mais les approches de modélisation, les hypothèses relatives au mode de défaillance et les interprétations des résultats varient grandement. Il n'existe donc aucune norme industrielle ou ligne directrice réglementaire pour ce type de modélisation en Amérique du Nord ou, à notre connaissance, ailleurs dans le monde.

Les résultats des modèles de rupture du barrage dépendent beaucoup des données utilisées pour formuler les hypothèses, en particulier la taille et la forme de la brèche, et le temps nécessaire à son déclenchement et à son ouverture complète. Les analyses de sensibilité de certaines tentatives de modélisation ont démontré que le débit sortant de pointe mesuré par un hydrographe peut varier de plus de 100 % selon les paramètres utilisés, même si ces paramètres correspondent aux plages recommandées. En outre, une étude documentaire démontre que de nombreux liens différents et des résultats très variés ont été proposés pour l'estimation des paramètres de la brèche et des débits de

pointe (Wahl 1998)¹. Il est également à noter que la plupart des travaux de modélisation de rupture du barrage ont été réalisés pour des remblais de stockage d'eau; les remblais de stockage de résidus ont des modes de rupture et des conséquences nettement différents, car les matériaux qu'ils contiennent sont principalement composés de résidus solides, avec peu d'eau.

Par conséquent, il est impossible de modéliser de manière précise et fiable la taille ou le débit de la rupture physique d'une installation de stockage de résidus, le volume de résidus solides et liquides qui s'en écouleraient, leur débit et leur déplacement en aval. Des approches plus quantitatives doivent donc être utilisées. Une évaluation conceptuelle d'une rupture de versant de l'ISR peut être réalisée afin de donner un aperçu global des mécanismes de rupture potentiels, de la probabilité d'occurrence d'une rupture et des considérations relatives à la sécurité du remblai.

Nature, mécanisme et magnitude

Pour le Projet Sisson, les remblais de l'ISR seront construits par étapes en tant que structure à zones d'enrochement. La hauteur finale du remblai variera tout au long du tracé du remblai en fonction de la topographie naturelle, avec une hauteur maximale d'environ 76 mètres à la plus haute crête de 376 mètres au-dessus du niveau de la mer, et une dépression topographique de 300 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La première étape comprend des remblais de départ aux dépressions topographiques le long du tracé qui comprendront une membrane géosynthétique (PEHD) du côté de l'amont afin de permettre un confinement initial de l'eau douce pour un bassin de départ et par la suite, les deux premières années de dépôt de résidus. Les étapes subséquentes de remblai seront progressivement rehaussées en utilisant la méthode de construction de ligne médiane modifiée à l'aide de pierres provenant de la carrière. Des zones de transition et de filtration seront construites à l'intérieur des remblais entre les résidus et la zone d'enrochement afin d'assurer la compatibilité du filtre et la stabilité interne des matériaux de remplissage du remblai. Les remblais à zones d'enrochement sont, de par leur nature, résistants à l'érosion interne ou « phénomène de renard », et sont également résistants à l'érosion du remblai du côté aval, dans le cas peu probable d'un débordement.

Dans le pire des scénarios très improbables, une rupture de versant pourrait entraîner une brèche dans un remblai de l'ISR. Une rupture de versant pourrait survenir dans le cas d'un événement qui n'aurait pas été prévu dans les critères de conception de l'installation. Parmi ces types d'événements, on compte les séismes plus forts que ce qui a été prévu et les précipitations extrêmes, également plus fortes que ce qui a été prévu dans le projet adopté par Knight Piésold à la suite de conseils d'organismes externes comme l'Association canadienne des barrages et la Commission internationale des grands barrages (CIGB). Une rupture pourrait également survenir si les critères de conception n'étaient pas suivis au cours de la construction ou de l'exploitation.

Selon le moment et l'endroit où la rupture de versant du remblai de l'ISR surviendrait, une certaine quantité d'eau de traitement et de résidus solides stockés dans l'ISR pourrait être rejetée dans le milieu environnant (tant dans le sol que dans les cours d'eau). Le volume maximal théorique d'eau qui pourrait être stocké dans le réservoir de stockage de l'ISR est d'environ 23 millions de mètres cubes à

¹ Wahl, T.L., 1998. Prediction of Embankment Dam Breach Parameters: A Literature Review and Needs Assessment. Dam Safety Research Report DSO-98-004, Water Resources Research Laboratory, U.S. Department of the Interior, Bureau of Reclamation, Dam Safety Office.

la fin de la vie de la mine (cette quantité est moins élevée pendant les années d'exploitation), ce qui comprend le volume maximal du bassin d'exploitation, plus le volume de l'inondation maximale probable choisi comme valeur de crue de projet pour l'ISR. Le volume maximal des résidus solides qui pourrait être stocké dans l'ISR est d'environ 247 millions de mètres cubes à la fin de la vie de la mine (une fois encore, cette quantité est moins élevée pendant les années d'exploitation). La quantité de solides qui pourrait être rejetée en raison d'un bris de la structure d'enrochement dépendrait de la géométrie du bris et de la force du débit sortant. Étant donné la taille et la configuration de l'ISR, ainsi que la consolidation des résidus, il est extrêmement improbable que la majorité ou la totalité des solides contenus dans l'ISR soit déversée dans l'éventualité d'une brèche du remblai de l'ISR; seulement une partie des résidus non consolidés en contact direct avec l'eau s'écoulant près de la brèche serait transportée. Ainsi, dans le pire des scénarios, seule une partie relativement petite, probablement moins d'un cinquième des résidus et de l'eau interstitielle, serait déversée dans l'environnement (Azam et Li 2010)².

Après la fin des activités, le volume potentiel d'eau et de solides qui pourrait être déversé à la suite d'une brèche dans le barrage serait plus limité que si elle survenait pendant l'exploitation. Un bassin de surface plus petit sera maintenu à une certaine distance des remblais et géré de façon passive par un évacuateur de surface déversant l'eau retenue dans la mine à ciel ouvert. Une brèche survenant après la fin des activités entraînerait le glissement d'un petit volume de résidus solides relativement secs qui se fluidiserait au contact direct du volume moins élevé d'eau déversé du côté extérieur d'un remblai. L'étendue des effets environnementaux serait limitée à l'angle naturel de repos des résidus solides.

Quelle est la probabilité d'une défaillance des remblais de l'ISR?

La probabilité d'une rupture de versant de l'ISR est très faible, en particulier avec la conception de remblai à enrochement proposé et la méthode de construction de ligne médiane modifiée pour l'ISR. Les principales stratégies d'atténuation associées à la prévention d'une rupture de versant de l'ISR sont l'utilisation de critères de conception convenablement conservateurs, un contrôle de la qualité et une assurance de la qualité lors de la construction, une surveillance réglementaire et des procédures d'exploitation strictes. Comme décrit dans la Section 3.2.4.3.3 du rapport d'EIE, les remblais de l'ISR ont été conçus en tenant compte de valeurs précises et sévères en matière de crue de projet et de séisme maximal afin de respecter ou de surpasser les exigences des lignes directrices en matière de sécurité de l'Association canadienne des barrages (CDA 2007)³.

Plus précisément, la conception des remblais de l'ISR permet la construction de structures d'enrochement massives qui surpassent les exigences de stabilité prescrites en matière de facteur de sécurité. L'analyse statique indique que la conception de l'ISR dépasse les exigences minimales en matière de facteur de sécurité dans toutes les conditions; une légère déformation des remblais, comme un affaissement de la crête, n'aurait aucune conséquence pour la sécurité de l'installation pendant le séisme maximal prévu pour le projet. Afin de réduire davantage le risque de défaillance des remblais, l'ISR en exploitation sera construite et gérée avec une revanche d'au moins deux mètres de plus que l'exigence de stockage relative au volume de la crue de projet afin de veiller à ce que le volume de l'inondation maximale probable soit contenu. Pour assurer le maintien des facteurs de sécurité requis,

² Azam, Sahid et Li, Qiren. 2010. Tailings Dam Failures: A Review of the Last One Hundred Years, Geotechnical News, December.

³ Association canadienne des barrages. 2007. Recommandations de sécurité des barrages 2007 (précédemment publiées en 1999). Disponible en ligne à : http://www.imis100ca1.ca/cda/CDA/Publications/Pages/Dam_Safety_Guidelines.aspx.

le rehaussement des remblais de l'ISR sera effectué sous la supervision d'un ingénieur en géotechnique professionnel breveté, et des ingénieurs en géotechnique compétents devront régulièrement effectuer des études de pente et de stabilité tout au long de la vie de la mine.

Il est important de noter qu'il est faux de suggérer que toute structure de barrage proposée ou réelle est plus ou moins susceptible de s'affaiblir en se basant uniquement sur l'extrapolation de statistiques générales sur les ruptures de barrage. La plupart des analyses portant sur les ruptures de barrage ont été réalisées par la Commission internationale des grands barrages (ICOLD 2001)⁴ et indiquent que « *de nombreux facteurs influencent le comportement des réservoirs de stockage de résidus; les accidents et autres incidents sont souvent le résultat d'une étude du site, d'une conception, d'une construction, d'une exploitation ou d'une surveillance du réservoir inadéquates, ou d'une combinaison de ces éléments. Chaque site et barrage est unique, donc une mise en application directe d'un à l'autre est rarement possible. Cependant, il existe un certain nombre de principes communs, et les leçons tirées des incidents survenus à un barrage peuvent être appliquées de manière générale à d'autres situations.* » [Traduction]

Il existe des méthodes acceptées visant à estimer les probabilités de défaillance associées à une installation de stockage précise. En particulier, Silva, Lambe et Marr (2008)⁵ présentent une méthode d'évaluation des risques qui utilise une relation semi-empirique entre le facteur de sécurité et la probabilité annuelle de défaillance. Cette relation permet aux ingénieurs en géotechnique de fournir une évaluation quantifiée des risques pour une structure donnée. L'évaluation des remblais de l'ISR du Projet Sisson est fondée sur :

- le niveau d'étude, les essais, les analyses et la documentation qui seront réalisés avant la construction;
- le contrôle de la qualité de la construction, l'assurance de la qualité et la documentation requis pour établir les pratiques exemplaires techniques;
- les critères d'exploitation et de surveillance requis par la loi et au besoin pour respecter l'engagement de Northcliff à l'égard de ses *Principes d'exploitation minière responsable*.

Selon cette méthode d'évaluation établie, l'ISR proposée pour le Projet Sisson aurait une probabilité annuelle de défaillance de 1 sur 1 million à 1 sur 10 millions. Cela appuie les conclusions du rapport d'EIE à l'effet qu'une brèche importante des remblais de stockage de résidus n'est pas un scénario d'accident ou de dysfonctionnement plausible et qu'il est très improbable qu'un tel événement se produise.

Quels seraient les effets d'une défaillance des remblais de l'ISR sur l'environnement?

Les effets potentiels sur l'environnement d'une défaillance majeure des remblais de l'ISR sont abordés ci-dessous, malgré une probabilité d'occurrence extrêmement faible (probabilité annuelle de défaillance de 1 sur 1 million à 1 sur 10 millions). Il s'agit d'un scénario d'accident non plausible que l'on aborde en réponse aux nombreuses demandes à cet égard.

⁴ International Commission on Large Dams (ICOLD). 2001. Tailings Dams Risk of Dangerous Occurrences, Lessons Learnt from Practical Experiences. Bulletin numéro 121.

⁵ F. Silva, T.W. Lambe, W.A. Marr. Décembre 2008. Probability and Risk of Slope Failure. Journal of Geotechnical and Geoenvironmental Engineering, ASCE.

Le mécanisme d'une défaillance des remblais serait une inondation supérieure à l'inondation maximale probable ou un séisme supérieur au séisme maximal prévu au projet. Les deux mécanismes pourraient être considérés comme un effet de l'environnement sur le Projet ayant des effets environnementaux qui sont mieux caractérisés comme un accident ou un événement imprévu.

Le tableau 1.1 ci-dessous présente une description de ce scénario, une description des effets environnementaux potentiels et les CVE potentiellement affectées d'une manière conforme à l'approche utilisée dans l'évaluation des accidents, des dysfonctionnements et des événements imprévus.

Tableau Error! No text of specified style in document..1 Accidents, défaillances non plausibles et événements et scénarios non planifiés

Accident / défaillance / événement non planifié	Description du scénario	Description des effets environnementaux potentiels	Les CVE potentiellement affectées
Perte de confinement dans l'ISR	Il est très improbable que cet accident non plausible survienne et il impliquerait une brèche des remblais de stockage de résidus. Le mécanisme déclencheur serait un séisme ou une inondation extrême, supérieur à ce qui a été prévu dans les critères de conception très conservateurs de l'installation. Dans l'éventualité très improbable d'un tel événement, ce dernier pourrait entraîner le déversement d'eau contaminée, jusqu'à concurrence de 23 millions de mètres cubes, et d'une partie des résidus stockés, dont le maximum est de 247 millions de mètres cubes.	Les effets environnementaux potentiels seraient liés au déversement incontrôlé d'un volume relativement important d'eau du bassin de résidus et d'un volume moins important de résidus et autres sédiments dans le ruisseau Napadogan, et possiblement dans la rivière Nashwaak. Le déversement entraînerait probablement un engorgement du ruisseau Napadogan et peut-être de la rivière Nashwaak ou y contribuerait. Le déversement de résidus et autres sédiments affecterait probablement le canal et la plaine inondable du ruisseau Napadogan, et possiblement de la rivière Nashwaak. Le dépôt de résidus et de matières naturelles provenant de l'érosion causée par l'inondation couvrirait et remplirait probablement le canal et les plaines inondables, ce qui affecterait les ressources hydriques, le milieu aquatique, le milieu terrestre, l'environnement végétalisé et le milieu humide. L'inondation et le dépôt peuvent nuire aux traversées de pont et aux infrastructures connexes, et pourraient nuire aux diverses utilisations des terres. La CVE Santé et sécurité publique pourrait être affectée par la contamination des ressources hydriques ou par les conditions dangereuses associées à l'utilisation des terres et aux activités ou au transport.	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources hydriques • Milieu aquatique • Milieu terrestre • Environnement végétalisé • Milieu humide • Santé et sécurité publique • Utilisation des terres et des ressources • Usage courant de terres et de ressources à des fins traditionnelles par les Autochtones • Transport

Dans le pire des cas, un grand volume d'eau du bassin de résidus (23 millions de mètres cubes) serait déversé pendant une très courte période, possiblement en quelques heures. Cela pourrait entraîner des écoulements fluviaux supérieurs au débit naturel de ceux du ruisseau Napadogan, et possiblement de la rivière Nashwaak, au moins immédiatement sous sa confluence avec le ruisseau Napadogan. Il est impossible de prévoir avec certitude l'étendue de l'inondation qui résulterait de cette augmentation des écoulements fluviaux, mais elle serait grave dans le ruisseau Napadogan dans le pire des cas.

Si l'inondation qui en résulte augmente en raison d'une tempête supérieure à la crue de projet de l'ISR, le déversement d'eau et de résidus ne contribuerait probablement que peu à des conditions d'écoulement naturelles qui seraient autrement catastrophiques en raison des eaux provenant d'une telle tempête non plausible. La zone de l'ISR comporte seulement 6 % du bassin hydrographique du ruisseau Napadogan et 0,4 % du bassin hydrographique de la rivière Nashwaak. Il faut reconnaître que la tempête de projet entraînerait une élévation de 60 cm du niveau d'eau du bassin de l'ISR à l'étape finale selon la conception actuelle. En comparaison, la grande tempête de décembre 2010 (dont l'intervalle de récurrence équivaut à environ 1 par 100 ans) aurait entraîné une élévation du niveau du bassin de seulement 15 cm. La conception actuelle comprend, en plus de la capacité de retenir l'eau provenant de la tempête de projet, une revanche de deux mètres; pour un débordement des remblais, il faudrait une tempête qui génère plus de quatre fois le volume d'eau de la tempête de projet. Une telle tempête n'est pas seulement non plausible, elle serait également catastrophique pour les bassins hydrographiques Napadogan et Nashwaak, peut-être même pour le bassin hydrographique de la rivière Saint John, réduisant grandement tout effet environnemental attribuable à la perte de confinement de l'ISR.

Dans le cas d'un séisme plus important que le séisme maximal prévu pour l'ISR, l'inondation en aval qui en résulterait en raison d'un déversement de l'ISR serait attribuable à l'événement imprévu, sauf dans le cas extraordinairement improbable où une tempête plus importante que celle prévue au projet surviendrait au même moment. Une inondation dans cette situation peut représenter le pire scénario du point de vue des effets environnementaux, car la dilution de l'eau contaminée pourrait être inférieure à celle d'un scénario d'inondation catastrophique, et les effets sur la qualité de l'eau s'étendraient probablement au ruisseau Napadogan et possiblement à la rivière Nashwaak.

Il est possible que la quantité de particules fines associée à la phase liquide du déversement (c.-à-d. l'eau qui était retenue dans le bassin et les fines particules de résidus solides en suspension dans l'eau en raison de l'érosion au moment où l'eau est déversée dans l'environnement) soit considérable, et le dépôt de ces particules fines pourrait entraîner l'étouffement des habitats au sol, tant aquatiques que terrestres.

Dans le cas d'une telle perte de confinement extrêmement improbable, les effets environnementaux seraient sans aucun doute considérables, du moins pour quelques CVE, et pourraient être importants, en particulier pour le milieu aquatique. Qualitativement, les effets environnementaux pourraient être les suivants :

- Mort de poissons et de plantes et animaux aquatiques;
- Étouffement de l'habitat aquatique en aval en raison des fins résidus solides qui se déposeraient dans le ruisseau Napadogan et peut-être plus loin en aval;
- Dégradation de la qualité de l'eau du ruisseau Napadogan et peut-être plus loin en aval;
- Perte de production piscicole dans les endroits où l'habitat est étouffé et où la qualité de l'eau devient néfaste pour la santé des poissons;

- Effets environnementaux sur la santé pour la faune exposée à l'eau de mauvaise qualité;
- Interdictions de pêcher, de chasser, d'utiliser les eaux de surface touchées pour la consommation et d'utiliser les eaux touchées à des fins récréatives afin de protéger la santé humaine;
- Perte d'accès aux terres et aux ressources aux fins d'utilisation traditionnelle par les Autochtones jusqu'à une certaine distance du ruisseau Napadogan et peut-être plus loin en aval;
- Perte d'accès aux terres pour diverses utilisations;
- Perte de l'infrastructure de transport et interruption de la circulation et de l'accès;
- Diminution de la qualité de l'eau pouvant affecter les utilisateurs des ressources hydriques en aval;
- Perte de terres humides, de végétation et d'autres habitats terrestres en raison de l'inondation, de l'érosion ou du dépôt de résidus et autres sédiments.

Il convient de mentionner que, même sans défaillance des remblais de l'ISR, une tempête exceptionnellement forte ou les tremblements violents d'un séisme qui surviendraient naturellement auraient des effets environnementaux néfastes sur les milieux naturel et humain. Par exemple, une énorme tempête et l'inondation qui en résulterait causeraient une importante érosion qui elle, entraînerait le transport de sédiments dans tous les cours d'eau de la région, en plus d'effets environnementaux potentiellement semblables à ceux indiqués ci-dessus (*c.-à-d.* étouffement des habitats aquatiques et terrestres en aval par du gravier, du sable, du limon ou de l'argile), tout comme un déversement de résidus. Un important séisme serait également dévastateur pour les immeubles, les infrastructures et peut-être la vie humaine au Nouveau-Brunswick.

En conclusion, les effets environnementaux d'une défaillance majeure du confinement dans les remblais de l'ISR du Projet Sisson seraient considérables, en particulier pour le milieu aquatique, mais il est très peu probable qu'ils surviennent, avec une probabilité d'occurrence annuelle de 1 sur 1 million à 1 sur 10 millions.

Quelles mesures d'atténuation seront employées pour éviter une défaillance des remblais de l'ISR?

Comme décrit ci-dessus et dans le rapport d'EIE, les principales stratégies d'atténuation associées à la prévention d'une rupture de versant de l'ISR sont des procédures rigoureuses de conception et d'exploitation ajoutées à la conception proposée de l'ISR. En outre, la construction des remblais comprendra une surveillance technique et la mise en œuvre de programmes d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité par des ingénieurs en géotechnique.

Des manuels d'utilisation détaillés préparés pendant la conception détaillée comprendront des procédures d'exploitation afin d'assurer que l'ISR est utilisée conformément aux principes de conception. L'application de ces procédures, en plus des inspections annuelles de sécurité des remblais et des études de sécurité des remblais de l'installation tous les cinq ans effectuées par un ingénieur en géotechnique compétent, atténuera le risque de conditions qui pourraient mener à une rupture de versant de l'ISR.

Des inspections de la sécurité des remblais par un ingénieur en géotechnique compétent seront nécessaires après la fermeture, conformément au Plan de fermeture, déclassement et remise en état proposé et aux lignes directrices de l'Association canadienne des barrages. Ces inspections de sécurité offriront l'occasion de découvrir les signes avant-coureurs dans le cas improbable de problèmes de stabilité après la fermeture. Une revanche considérable sera également maintenue entre le niveau maximal d'eau retenue (contrôlé par l'évacuateur vers la mine à ciel ouvert) et la crête du remblai de l'ISR à la fermeture.

Dans l'éventualité exceptionnellement improbable d'un tel scénario, Northcliff pourrait entreprendre des mesures pour évaluer les conséquences de la défaillance et élaborer un plan de restitution dans la mesure du possible qui pourrait comprendre un large éventail de mesures de réparation, de réadaptation et de compensation pour atténuer les effets environnementaux. De telles mesures seraient entreprises en consultation avec les autorités réglementaires et les parties concernées.

Quelles procédures d'intervention d'urgence seront mises en place dans l'éventualité d'une défaillance des remblais de l'ISR?

Des procédures d'intervention d'urgence seront élaborées pour le Plan de préparation et d'intervention d'urgence et y seront incluses (Section 3.4 de l'Annexe D du rapport d'EIE). En résumé, dans l'éventualité très improbable d'une défaillance des remblais de l'ISR pendant son exploitation, le dépôt de résidus cesserait et des membres du personnel sur place seraient déployés sur les lieux afin d'effectuer une évaluation préliminaire des dommages et de la sécurité. On communiquerait rapidement avec les représentants des organismes gouvernementaux et de la collectivité. Northcliff disposera de son propre personnel formé sur place pour entreprendre immédiatement les mesures de confinement à l'aide de l'équipement lourd nécessaire aux activités minières quotidiennes. Si on considère que c'est justifié au cours de la planification détaillée du Projet, Northcliff pourrait retenir les services d'un entrepreneur en intervention environnementale et en remédiation qui serait disponible pour l'aider à intervenir rapidement à la suite d'une défaillance de l'ISR, au besoin. À court terme, on prendrait des mesures pour restaurer des conditions de travail sécuritaires dans le secteur. Du personnel et de l'équipement seraient déployés pour confiner toute menace éventuelle pour le public, l'environnement et les zones endommagées, au besoin. Le plan à moyen et à long terme pour la zone touchée par la défaillance des remblais et les zones endommagées à l'extérieur du site serait élaboré de concert avec les organismes gouvernementaux et les autres intervenants, au besoin.

Si une rupture de versant devait survenir pendant la fermeture ou après celle-ci, on suivrait un plan d'action semblable. Cela signifie que, une fois la rupture trouvée, l'objectif à court terme serait de contenir la perte afin d'atténuer toute menace en cours pour la sécurité publique et l'environnement ou tout autre dommage aux zones adjacentes à l'extérieur du site. Les objectifs à moyen et long terme seraient établis de concert avec les organismes gouvernementaux et les autres intervenants, au besoin.

Modification apportée au rapport d'EIE

Afin d'assurer une précision et une transparence totales à cet égard, l'analyse présentée sous le sous-titre « Quels seraient les effets d'une défaillance des remblais de l'ISR sur l'environnement? » sera insérée avant le dernier paragraphe de la Section 8.17.2.1.1 du rapport d'EIE afin d'expliquer l'analyse fournie dans cette section. Les conclusions générales du rapport d'EIE à cet égard restent les mêmes que celles présentées dans le rapport d'EIE de juillet 2013.

